

Rezé



**0-18  
ans**

**Une activité  
pour tous  
à la rentrée !**

Infos sur [reze.fr](http://reze.fr) // 02 40 84 45 41

La Ville de Rezé propose une nouvelle aide pour permettre à tous les enfants et jeunes de pratiquer une activité sportive ou culturelle toute l'année. Les frais d'inscription au sein d'une association pourront désormais être divisés par deux pour les Rezéens issus de familles modestes.

## Quelles conditions remplir ?

- Résider à Rezé depuis au moins trois mois
- Avoir un quotient familial égal à 1 ou 2
- Avoir un enfant âgé de 0 à 18 ans inscrit au sein d'une association rezéenne

## Quel est le montant de l'aide accordée ?

50 % de l'adhésion à une association pourra être prise en charge une fois par an et par enfant (aide plafonnée à 150 €).

*Exemple : pour une cotisation annuelle de 150€ dans un club de basket, l'aide accordée par la Ville sera de 75€ pour les familles au quotient familial 1 ou 2.*

## Comment l'obtenir ?

Se présenter au Centre communal d'action sociale (CCAS) muni des documents suivants :

- Justificatif de domicile de plus de trois mois
- Livret de famille ou attestation CAF
- Carte de quotient familial 1 ou 2
- Justificatif d'adhésion annuelle à l'association
- RIB

## Contact :

### Centre communal d'action sociale (CCAS)

Hôtel de ville de Rezé,  
place Jean-Baptiste-Daviais

Du lundi au vendredi :  
8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30  
(sauf le jeudi après-midi)

**02 40 84 45 41// Infos sur reze.fr**